

## Législature 2017-2021

### Séance du 31 mai 2017

#### Communication du Conseil communal au Conseil général

##### N°05

##### Réponse à diverses questions du Conseil général

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous pouvons vous donner les réponses suivantes à quelques questions posées par les Conseillers généraux lors des dernières séances du Conseil général :

- **Séance du 3 octobre 2016** : M. Carlens demande au Conseil communal d'étudier la possibilité d'acquérir la sculpture qui était présentée lors de la Fête fédérale de lutte.  
*Le Conseil communal a rencontré la réalisatrice de la sculpture, en compagnie du Président du Comité d'organisation, M. Albert Bachmann, le 12 décembre 2016. Lors de la Fête, le Conseil communal s'était intéressé à cette œuvre et un prix de CHF 60'000.00 avait été articulé. Lors de la rencontre du 12 décembre 2016, le prix revendiqué par la sculptrice était de CHF 120'000.00, non-négociable, et justifié par l'important travail réalisé. Le Conseil communal a écrit à la sculptrice fin décembre pour lui faire une offre d'un montant de CHF 60'000.00, sous réserve de l'accord du Conseil général. Ce prix représente déjà un montant conséquent mais a été jugé correct pour cette sculpture en bronze. Nous sommes dans l'attente de sa réponse, tout en étant conscients que la sculptrice essaie de revendre son œuvre ailleurs, au prix souhaité ;*
- **Séance du 2 décembre 2016** : Mme Singy demande d'entretenir le sentier de la Place Nova Friburgo.  
*Suite aux travaux en lien avec la nouvelle pisciculture, les paysagistes ont réensemencé le secteur. Les sentiers sont entretenus régulièrement ;*
- **Séance du 2 décembre 2016** : M. Catillaz demande la sécurisation du bas des escaliers des Egralets car des vélos les descendent.  
*Le Conseil communal rappelle qu'il est interdit aux cyclistes d'emprunter des escaliers. Il ne souhaite pas sécuriser ces escaliers en particulier car cela devrait être fait partout ensuite. Notre police communale veille au respect de ces dispositions ;*
- **Séance du 5 avril 2017** : M. Bondallaz formule plusieurs remarques sur le nouveau règlement de stationnement.  
*Depuis l'entrée en vigueur de ce règlement, en automne dernier, la commune a reçu quelques remarques et commentaires. Le Conseil communal a décidé d'attendre le déroulement d'une année complète avec ce nouveau règlement et de recenser les remarques. Ces dernières seront ensuite analysées par la Commission interne de circulation qui étudiera l'opportunité de proposer des adaptations ;*

- **Séance du 5 avril 2017** : M. Catillaz demande, vu la taille de la nouvelle commune, s'il ne serait pas opportun d'ouvrir les bureaux communaux durant la saison estivale également l'après-midi.  
*Le Conseil communal a analysé cette problématique et pour cette année, il a été décidé de proposer les horaires suivants du lundi 10 juillet au vendredi 18 août 2017 : ouverture tous les matins selon l'horaire usuel de 08h30 à 11h30, fermeture les après-midi à l'exception du jeudi où l'accueil communal sera ouvert de 14h00 à 19h00. Nous avons jugé que cette solution était un bon compromis permettant d'une part aux citoyens d'atteindre la commune tous les jours, y compris un après-midi jusqu'à 19h00, ce qui est apprécié. D'autre part, cela allège les heures d'ouverture au cœur des vacances scolaires estivales, qui est traditionnellement une période plus calme, ce qui permet aussi aux employés d'administration de reprendre des heures en profitant de leurs après-midi ;*
- **Séance du 5 avril 2017** : Mme Vorlet demande au Conseil communal de se positionner concernant l'utilisation et le fonctionnement des piliers publics dans les villages suite à la fusion.  
*Le Conseil communal a décidé en début d'année de conserver le pilier public situé devant le siège de l'administration communale à Estavayer-le-Lac comme pilier public officiel. Une information concernant cette décision a été affichée dans chaque ancien pilier. Il était prévu d'analyser la situation après quelques mois. Suite à l'intervention de Mme Vorlet, un courrier a été envoyé à chaque USL ainsi qu'aux sociétés locales des villages sans USL pour leur demander leur intérêt à reprendre la gestion de ces piliers. La responsabilité et l'entretien des anciens piliers leur seront transférés en cas d'intérêt et dans le cas contraire, les piliers concernés seront enlevés.*

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :  
Lionel Conus

Le Syndic :  
André Losey

**Conseiller communal responsable :** André Losey, Administration générale